

**FESTIVALS
CONNEXION**

FESTIVALS DE CINÉMA
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Charte Festivals Connexion

PRÉAMBULE

Festivals Connexion a pour mission de :

- Affirmer le caractère artistique et culturel des festivals & manifestations cinématographiques et leur rôle irremplaçable dans la formation des publics.
- Susciter le dialogue, la réflexion et la concertation entre adhérents dans une perspective de non concurrence.
- Accompagner les équipes organisatrices (salariables & bénévoles) dans l'acquisition d'outils et de compétences.
- Assurer la représentation et la défense des intérêts de ses membres dans le cadre de discussions collectives propres au secteur sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Établir un débat permanent et constructif avec les différents acteurs professionnels du secteur présents sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Développer des outils de valorisation des actions et de mutualisation des moyens

Les adhérents à *Festivals Connexion* sont des manifestations dont **l'objet premier est le cinéma et l'audiovisuel** et qui entretiennent un lien fort avec leur territoire.

Ces manifestations mettent en avant **une ligne artistique précise** et affichent une identité en adéquation avec les oeuvres projetées.

La charte *Festivals Connexion* a pour mission de définir des recommandations qui permettront de fixer un cadre de collaboration interne au réseau et de distinguer les différentes pratiques régionales.

Chaque organisateur adaptera et utilisera ces recommandations selon la manifestation qu'il organise, en fonction de son envergure, du public visé, de sa situation géographique, des moyens humains et financiers disponibles et de ses objectifs artistiques et culturels.

Une manifestation cinématographique a pour vocation première de présenter des films inédits ou rares, des avant-premières, des films du répertoire ou des films des cinématographies peu diffusées.

MANIFESTATIONS ÉLIGIBLES À L'ADHÉSION AU RÉSEAU

Festivals et rencontres cinématographiques

- Manifestations de plus de 24 heures avec ou sans compétition
- Diffusion de cinématographies variées et parfois peu diffusées, des rétrospectives, des films inédits, des avant-premières
- Manifestations permettant de valoriser des oeuvres et des auteurs, de mettre en lumière des talents et qui implique un engagement professionnel de la manifestation envers le secteur cinématographique et le grand public
- Organisation de rencontres entre les professionnels et le public
- Actions de formation des publics (éducation à l'image, ateliers, stages, rencontres...)

MANIFESTATIONS NON ÉLIGIBLES À L'ADHÉSION AU RÉSEAU

- Soirées courts métrages
- Manifestations sans ligne artistique affirmée
- Nuits du cinéma
- Manifestations organisées par une école/ Bureau des élèves
- Salons
- Projections de plus de 24 heures sans rencontre ni médiation
- Manifestations intégralement en ligne (sauf cas de force majeure)

STRUCTURE ORGANISATRICE

La structure organisatrice est gérée de façon indépendante (professionnelle ou bénévole), autonome et mène ses missions en Auvergne - Rhône-Alpes.

DATE / CALENDRIER

Festivals Connexion encourage ses adhérents, en cas de création d'une nouvelle manifestation ou de modification d'une manifestation déjà existante à prendre en compte le calendrier des festivals adhérents.

Le souci de l'aménagement du territoire en matière de cinéma doit conduire à rechercher la meilleure répartition géographique des manifestations sur l'ensemble de la région, de même qu'à éviter des redondances ou des recoupements de dates entre plusieurs manifestations.

ADHÉSION AU RÉSEAU

Les adhérents s'engagent à :

- Communiquer leurs informations à Festivals Connexion (petites annonces, programmation, dates, visuels...)
- Accueillir l'équipe de Festivals Connexion et les festivals du réseau dans les meilleures conditions possibles lors de leur manifestation et à favoriser l'accès à des accréditations professionnelles
- Promouvoir leur appartenance au réseau à travers les supports de communication (logo sur supports de communication, lien site internet, mention dans le catalogue...)

AU RESPECT DES OEUVRES

- Respecter les conditions techniques de projection
- Etre en conformité avec les ayants droits sur la diffusion du film

RESPECT DU PUBLIC

Les festivals du réseau s'engagent à :

- Proposer les meilleures conditions de projection au public
- Faciliter l'accès aux personnes handicapées
- Ouvrir leur manifestation au plus grand nombre
- Mettre en place une tarification claire et accessible pour tous
- Respecter des valeurs éthiques, morales et humanistes, que ce soit dans la ligne éditoriale de la manifestation ou dans leur communication.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre d'une adhésion du réseau à une politique régionale, nous encourageons les adhérents à intégrer la dimension de développement durable dans la conception et le développement de leur manifestation.

CONDITIONS D'ADHÉSION

- Les adhésions sont soumises à validation du Conseil d'Administration sur présentation d'un dossier de candidature
- En cas de non adéquation avec les points précédemment mentionnés, le Conseil d'Administration de Festivals Connexion peut, après discussion avec la manifestation et délibération, décider de ne pas valider l'adhésion, de ne pas la renouveler ou de l'annuler.

Cette charte peut être amenée à être modifiée en fonction de l'évolution du réseau et de ses pratiques.